



PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 12 avril 2023

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2023 et le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. DESMAS Xavier, GRU Valérie, Mme GICQUEL Fanny, M. TEXERAUD Patrick, Mme MOUIDI Annick,

Etaient absents excusés : M. THÉBAUD Didier, M. SOURGET Mikaël, Mme CHEVALIER Chantal, M. BRUN Christophe,

L'ordre du jour sera le suivant :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2023
 - 1- Choix de l'entreprise pour le programme de voirie 2023
 - 2- Subvention bol de riz à l'APEL
 - 3- Cession de voirie – espaces communs sections AC n°257
 - 4- Rétrocession des voiries et espaces communs section AC N°124
 - 5- Devis plan topographique, diagnostic amiante et plomb le projet périscolaire
 - 6- Avis sur le projet de pacte de gouvernance de l'OBC
 - 7- Informations diverses

➤ Désignation d'un secrétaire de séance
Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Conformément à l'article L2121-54 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations. Le Conseil Municipal désigne M. TEXERAUD Patrick comme secrétaire de séance.

➤ Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de cette séance.

1 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2023

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de voirie 2023, étude réalisée par le service technique de la communauté de communes D'OBC pour une estimation de travaux à 77 335 € H.T.

Suite à la validation de ce programme, un appel d'offres a été lancé par la commune. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis jeudi 30 mars 2023. 5 offres ont été reçues. La commission a retenu l'entreprise BROCELIANDE TP de Ploërmel, entreprise la moins-disante pour 58 221,85 € H.T.

Mme le Maire indique qu'une partie du marché voirie est en section mitoyenne avec Malestroit sur 150 m au niveau du Vaugace. Cette partie sera donc financée pour moitié par la commune de Saint-Marcel à hauteur de 3 391€25 et l'autre moitié par la commune de Malestroit. Le devis sera envoyé à la commune de Malestroit et une délibération devra être prise en mai par les 2 communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie 2023 présenté ci-dessus et retient l'entreprise BROCELIANDE TP pour 58 221,85 € H.T.
- Indique que la commune de Malestroit participera à hauteur de 3 391€25 H.T. pour la section mitoyenne au niveau du Vaugace sur 150 mètres
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

2 – SUBVENTION BOL DE RIZ VERSEE A L’A.P.E.L.

Mme Le Maire informe le conseil municipal de l'opération bol de riz organisée par l'école au profit de l'association « Tous pour Trifine ».

Le coût du repas facturé par le prestataire revient à 0.76€ par élève. Le repas facturé aux familles s'élève à 3€95.

Mme Le Maire propose de verser la différence d'un montant arrondi à la dizaine supérieure soit 250€ à l'association A.P.E.L. qui reversera à l'association bénéficiaire de cette opération (« Tous pour Trifine »).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 250 euros à l'APEL dans le cadre de l'opération « bol de riz » organisée par l'école au restaurant scolaire municipal le 14 avril 2023. La remise du chèque aura lieu le 2 juin 2023.

3 – CESSION DE VOIRIE - ESPACES COMMUNS « SENTE VERTE 2 » SECTION AC N°257

Mme Le Maire, Armelle ROBERT, indique qu'il est nécessaire d'apporter un complément d'information à la délibération n° 2020-04-007 du 17/04/2020 faisant référence à la délibération du 13 avril 2013. Le prix de la cession d'un euro n'était pas indiqué.

Le 23 avril 2013, les élus avaient pris une délibération pour signer avec la Société SNC DLA AMENAGEMENT une convention de transfert à la commune de Saint-Marcel des équipements communs du lotissement « La Sente Verte 2 ». En 2020, la Société SNC DLA AMENAGEMENT a proposé aux élus de signer un avenant à cette convention. L'objet de l'avenant portait sur la rétrocession dans le domaine public des espaces et équipements communs de chaque permis d'aménager, qui interviendrait à l'achèvement des travaux de chacune des tranches de ces permis et non plus sur la totalité du programme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant à la convention de transfert à la commune de Saint-Marcel des équipements communs du lotissement « La Sente Verte 2 » du 24 avril 2013 portant rétrocession dans le domaine public des espaces et équipement de chacune des tranches de ces permis et non plus sur la totalité du programme comme précisé sur la délibération du 17/04/2020.
- Donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision, signer l'acte de transfert de la voirie et d'équipements communs.
- Fixe le prix de cession à 1,00 pour l'acte de cession de la parcelle AC n°257 dû par la commune et la prise en charge des frais d'acte par le lotisseur, DLA AMENAGEMENT

4 - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS SECTION AC N°124

Mme le Maire, Armelle ROBERT, indique qu'il est nécessaire d'apporter un complément d'information à la délibération n° 2022-12-060 du 21/12/2022 faisant référence à la délibération du 25 novembre 2013. Le prix de la cession d'un euro n'était pas indiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Confirme la délibération n°2013-12-005 prise le 2 décembre 2013 et la délibération n° 2022-12-060 du 21/12/2022
- Approuve la rétrocession des voiries et espaces communs section AC numéro 124 pour une superficie de 46 m² de la résidence « Le Bini », par Bretagne Sud Habitat à la commune de Saint-Marcel au prix de l'euro symbolique (1€00).
- Indique que Morbihan Habitat prendra en charge les frais de géomètre
- Indique que la commune prendra en charge les frais d'acte de transfert de propriété
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision et à signer l'acte de transfert.

5 – DEVIS PLAN TOPOGRAPHIQUE ET DEVIS DIAGNOSTIC DESAMIANTAGE ET PLOMB POUR LE PROJET PERISCOLAIRE

2 devis diagnostic amiante plomb avant démolition ont été reçus

Etant la moins-disante, l'entreprise Bretagne Diagnostics pour 407€50 H.T. a été retenue. (Apave : 890 € H.T.)

3 entreprises ont été sollicitées pour une étude topographique :

Géofit expert 1 900 € H.T. Quarta 1 955 € H.T. Sculo 2 420 € H.T. L'entreprise Quarta de Molac a été retenue.

6 – AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Mme Le maire ré explique en résumé les nouvelles attentes principalement sur la communication.

Le 17 décembre 2020, le conseil communautaire avait validé le principe de pacte de gouvernance.

Un groupe de travail a eu pour mission d'élaborer des objectifs et des propositions d'organisation et de fonctionnement.

Afin de finaliser et régulariser la situation, le projet de ce pacte est soumis à l'avis des 26 communes membres.

Les communes auront 2 mois (à compter du 21 mars 2023) pour se prononcer. Les communes qui ne rendront pas réponse dans ce délai seront réputées émettre un avis défavorable.

OBC propose de mettre en place un pacte de gouvernance qui définit le cadre des relations entre les communes et l'intercommunalité. Ceci dans l'intention d'une gouvernance partagée, interactive et pour un conseil communautaire participatif, efficace et respectueux de chacun et de chaque entité. Le but est de renforcer le lien entre OBC et les usagers du territoire avec un projet de territoire partagé et solidaire ; avec un renforcement de la prise de connaissance des projets et de leur instruction par les élus et également un renforcement de la communication auprès des élus et des usagers.

Ce pacte pourra être révisé à tout moment.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal

- Valide le pacte de gouvernance De l'Oust à Brocéliande Communauté

Informations diverses

La Résidence autonomie fêtera ses 30 ans d'ouverture le 16 septembre à partir de 14h30 en organisant un après-midi portes ouvertes.

Le 30 juin : des Olympiades seront organisées le matin avec les enfants de l'école, les résidents et les bénévoles et seront suivies d'un pique-nique auxquels s'ajouteront le personnel de l'école, de la résidence et de la mairie.

Des bénévoles seront sollicités le matin du 30 juin pour les défis sportifs. Voir avec la directrice de la résidence si des personnes âgées extérieures à la structure peuvent y participer.

Complexe polyvalent : Un devis complémentaire de peinture a été demandé à l'entreprise DANY

(plafond entrée 1180€ + radiateurs (*11 à 180 €))

Les élus valident les travaux sur les radiateurs mais pas sur le plafond d'entrée. Des retouches seront faites.

La fiche état des lieux des salles est à retravailler. Nolwenn se propose pour le faire.

Vestiaires Point sur la fresque du mur extérieur au nouveau vestiaires : les achats de peintures ont été effectués à Vannes la semaine dernière. Les travaux commenceront début semaine prochaine. Les enfants de la commune y participeront.

Mission argent de poche jeunes 16-17 ans, peu de retours car ils ont en général, d'autres demandes ailleurs.

Il serait intéressant de pouvoir avoir des enfants plus jeunes qui le demandent... visiblement il y a une contrainte légale.

Aurélie se renseigne

Bâtiment péri-scolaire

L'avant-projet sommaire du bâtiment a été présenté en séance.

Une rencontre avec Mme Le Maire, l'architecte et l'architecte des bâtiments de France est prévue le 19 avril pour la présentation du projet.

Le prochain rdv avec l'architecte aura lieu le 15 mai pour une présentation de différents modes de chauffage/ventilation. Et un premier budget macro chiffré.

Le système des eaux usées de l'école sera à étudier pour savoir s'il passera sous le bâtiment.

Retours sur l'étude réalisée par le CAUE pour 500€

réaménagement du cimetière (but : entretien plus simple pour les agents techniques).

réaménagement de la place du Colonel Bourguin (réaménagement de l'air de jeux, refaire les sentiers)

Les propositions seront à étudier en commission.

Différents échanges sur des commissions OBC

Le Forum des associations aura lieu le 8 septembre 2023

Prochaines réunions

... Réunions Adjointes et conseillers délégués

3 mai

31 mai

28 juin

30 août

27 septembre

8 novembre

6 décembre

Conseil Municipal

10 mai

7 juin reporté au 9 pour la désignation délégués élections sénatoriales

5 juillet

6 septembre

4 octobre

15 novembre

13 décembre

Séance levée à 21H45

Affiché le 17 avril 2023
Madame Armelle ROBERT
Monsieur Patrick TEXERAUD